

La Clause sociale d'insertion ↓

Il s'agit d'un **dispositif de lutte contre le chômage et l'exclusion** qui permet à des personnes en situation d'insertion d'acquérir des compétences en réalisant des missions avant d'accéder à un emploi durable.

Qui bénéficie de cette clause ?

Toute personne, quel que soit son âge, qui ne peut pas accéder à l'emploi durable immédiatement pour plusieurs raisons :

- manque d'expérience professionnelle, de formations ou de diplômes
- besoin de reprendre confiance et de se faire confiance au travail
- habitudes de travail à retrouver avec une période sans emploi plus ou moins longue.

Les clauses profitent par exemple à :

- des demandeurs d'emploi de longue durée
- des jeunes de moins de 26 ans non diplômés
- des personnes en situation de handicap
- des personnes en réinsertion
- des bénéficiaires du RSA, etc.



La ville de Suresnes facilite votre stratégie d'achats durables, inclusifs et solidaires au travers d'une mission de facilitation des clauses sociales.

Contactez-nous pour échanger, vous faire conseiller, faciliter vos embauches en insertion et rejoindre le rang des organisations engagées pour l'emploi durable de tous.

contact :

clauses@villes-suresnes.fr

Acheteurs, entreprises, engageons-nous pour la bonne clause



suresnes

Pourquoi utiliser une clause sociale

quand on est une entreprise ou un acheteur ?

- elle contribue à la **responsabilité sociétale de l'entreprise** à travers deux axes : contribuer à la solidarité et œuvrer pour l'emploi local
- elle est **concrète, visible et humaine**
- elle **ne coûte rien** (comprise dans les achats de prestations habituels)

Comment mettre en place cette clause ?

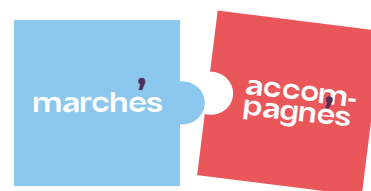
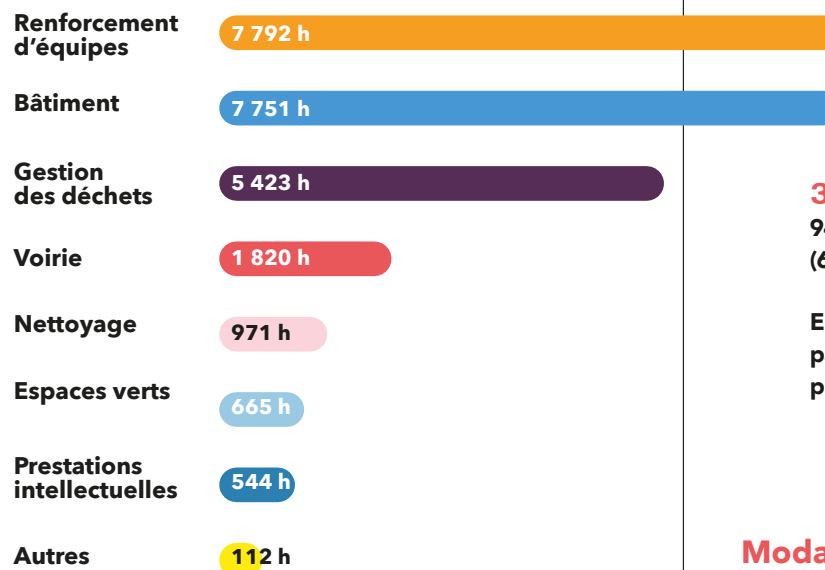
Lors de l'achat de prestations de services :

- une partie des heures de travail de la prestation est réservée à des personnes en recherche d'emploi.
- le prestataire doit réaliser un nombre minimum d'heures d'insertion.

Dans le cadre d'un marché dont l'objet est l'insertion :

- en réservant l'exécution d'un marché à des acteurs de l'inclusion et du handicap ou de l'économie sociale et solidaire.

La clause est utilisée dans les domaines suivants



25 lots de marchés publics
dont 23 pour la Ville de Suresnes

2 marchés privés



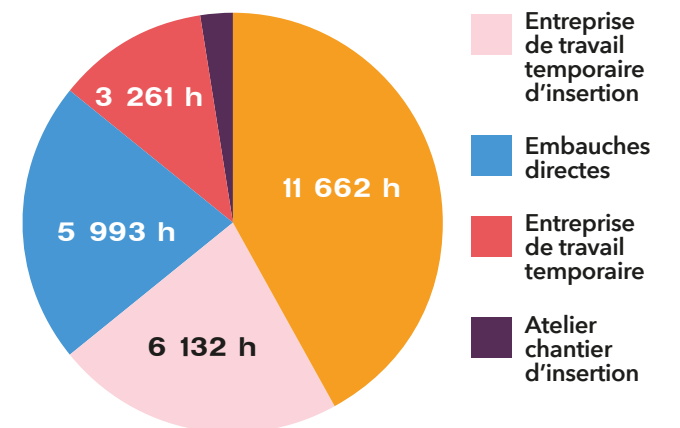
Les chiffres clés à Suresnes en 2022



37 500 heures travaillées par **94 personnes en insertion en 2022** (69% de Suresnois, 40% de femmes).

En moyenne, **37 000 heures** de clause par an effectuées de 2020 à 2023 (trois fois plus qu'en 2019).

Modalités de réalisation de la clause sociale



Après 12 mois de parcours, **91% des salariés** sont toujours en activités toujours en emploi ou en formation.)